

Pour le retrait de la réforme du collège

Grève le 19 mai !

Le projet de réforme du collège est toujours plus rejeté au fur et à mesure qu'il est mieux connu. Fondé sur l'autonomie des établissements, il ne peut que déboucher sur davantage d'inégalité et la concurrence entre les disciplines et les établissements : 20% de la dotation horaire en relèverait. Tous les horaires pourraient être modulés sur le cycle : par exemple on pourrait réduire l'horaire de Français en 5^{ème} sous prétexte de le renforcer en 3^{ème}.

Les horaires disciplinaires seraient considérablement réduits pour mettre en place des « enseignements pratiques interdisciplinaires », qui sont de vraies usines à gaz.

La Ministre s'entête alors que le projet de réforme est de plus en plus décrié.

Elle s'inspire de la réforme Chatel du lycée en allant encore plus loin dans l'autonomie et la sape des enseignements disciplinaires. Le bilan est là : cette réforme n'a fait que dégrader la situation.

La ministre annonce une consultation sur les programmes du 11 mai au 12 juin : mais les dés sont pipés, les décisions déjà prises. Ils découlent du projet de socle commun. Rappelons qu'il n'a été tenu aucun compte de la consultation lancée en octobre-novembre qui avait pourtant été loin de valider ce socle ! Ils découlent des grilles horaires et de l'autonomie renforcée prévues par le projet de réforme : ils ne sont plus annuels et progressifs mais par cycle et laissent de ce fait une large place aux modulations locales. Obscurs, réducteurs, imprécis, déroutants... Les critiques fusent de toute part.

Cette réforme se traduirait par un alourdissement considérable du temps de présence des enseignants pour mettre en place l'usine à gaz des enseignements pratiques interdisciplinaires, les progressions de niveau, de cycles, etc., cela au nom du décret Hamon (paru le 20 août 2014) sur les obligations de service et des missions liées à l'enseignement qui définit nos obligations de service dans le cadre des horaires fonction publique (1607 heures annuelles). Elle se traduirait par la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire de « coordonnateurs » rémunérés par indemnités pour missions particulières (décret paru le 29 avril) comme le prévoyait déjà le décret Hamon en supprimant la plupart des décharges statutaires.

Les circulaires ministérielles d'application parues au BO le 30 avril ne font que confirmer leur caractère néfaste.

Dans ces conditions une seule solution : créer le rapport de force.

Le 19 mai SNFOLC, SNETAA-FO, SNES, SNEP, SNALC, CGT, SUD, SNCL appellent à la grève « pour le retrait de la réforme » de la réforme du collège et « la reprise des discussions sur de nouvelles bases ».

Le SNFOLC a déposé un préavis de grève à partir du 19 mai.

Dans tous les lycées et collèges : assemblées générales avec nos syndicats pour confirmer nos revendications et décider la grève le 19 mai !

« Madame la Ministre,

nous ne voulons pas de votre projet de réforme du collège : retirez-le.

Nous voulons la satisfaction de nos revendications : allègement des effectifs dans les classes, dédoublements dans les grilles horaires, augmentation de nos salaires.

Maintien des classes bilangues, maintien des SEGPA.

Les programmes doivent être nationaux et annuels.

Ni réunionite encore aggravée dans le cadre des 1607 heures de la fonction publique, ni remise en cause de notre liberté pédagogique, ni hiérarchie intermédiaire : abrogation des décrets du décret Hamon sur les missions et obligations de service et du décret sur les IMP.

Nous serons en grève le 19 mai ».